



ACCUEIL INCONDITIONNEL : QUELLES COMPÉTENCES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ?

Si l'élaboration et la mise en œuvre des politiques migratoires et d'accueil demeurent le monopole de l'Etat, les collectivités territoriales sont pour autant en première ligne de l'accueil des populations, aux côtés des organisations de la société civile.

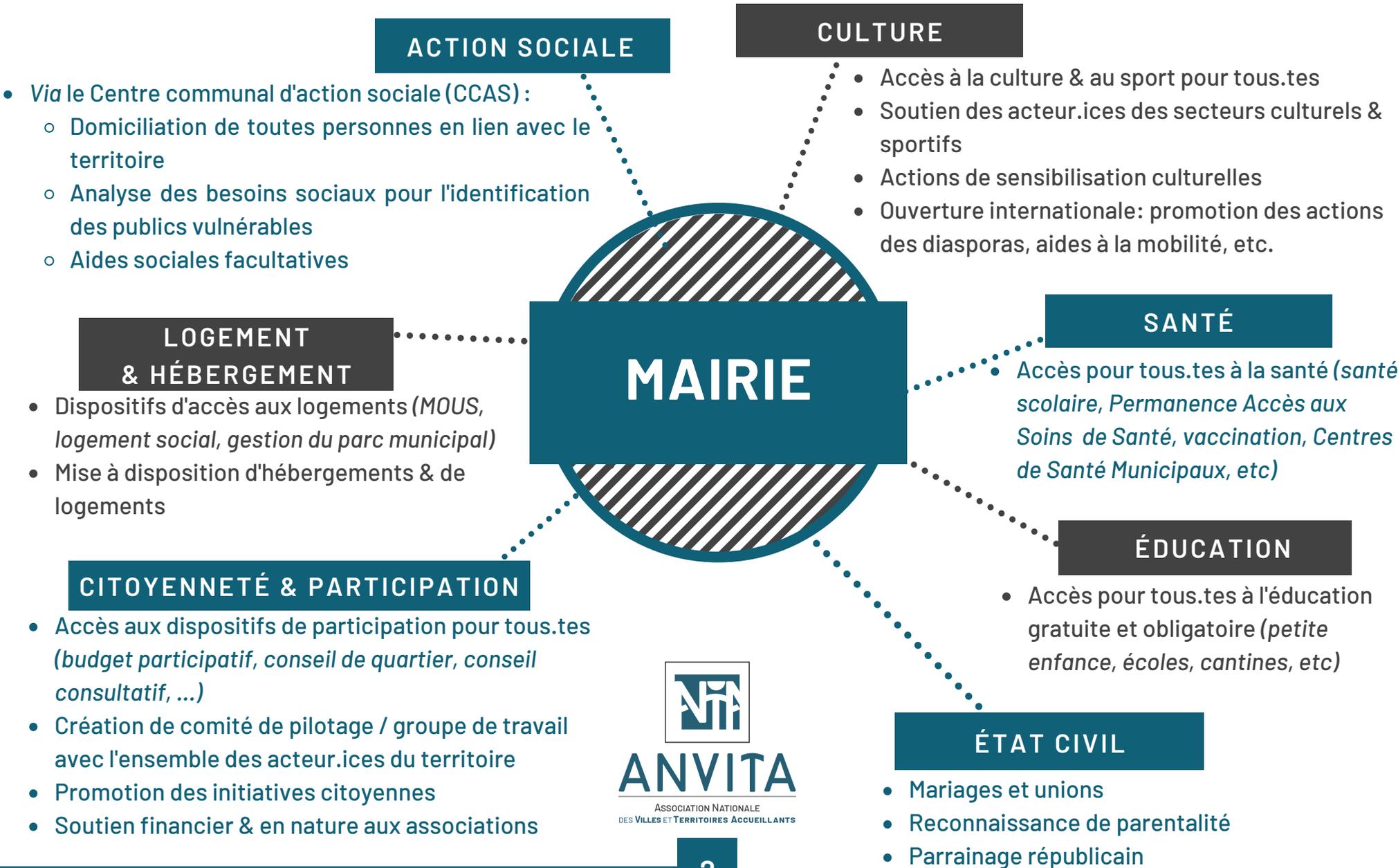
Face à cette réalité, les collectivités territoriales déploient des efforts en termes d'accueil et d'intégration dans le cadre de leurs compétences, et parfois au-delà.

L'ANVITA, en tant que réseau de collectivités territoriales et d'élu.es œuvrant pour une politique d'accueil inclusive et solidaire, présente ici une note synthétique des compétences des collectivités en matière d'accueil inconditionnel.

Cette note a été réalisée grâce à la relecture des membres de l'ANVITA.

#1 - L'échelon municipal

Les communes bénéficient d'une clause générale de compétences qui leur permet de disposer d'une capacité d'intervention générale.



#2 - L'échelon métropolitain

Les métropoles peuvent exercer, par convention, des compétences relevant du département ou de la région.

COHESION SOCIALE & SOLIDARITE

- Aides sociales facultatives
- Tarifications sociales
- Actions de lutte contre la pauvreté

POLITIQUE DE L'HABITAT

- Via la politique locale de l'habitat:
 - Logement social
 - Logement en accession abordable
 - Conditions d'hébergements dignes

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE & INSERTION

- Création de zones d'activités
- Actions de développement économique
- Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)
- Clause d'insertion dans les marchés
- Formations

CULTURE & SPORTS

- Accès à la culture & au sport pour tous.tes
- Promotion du tourisme
- Soutien aux manifestations sportives de niveau métropolitain, national et international
- Soutien aux clubs professionnels et amateurs

MÉTROPOLE

SANTÉ

- Accès pour tous.tes à la santé alimentaire et environnementale
- Projets territoriaux de santé (PTS)

POLITIQUE DE LA VILLE

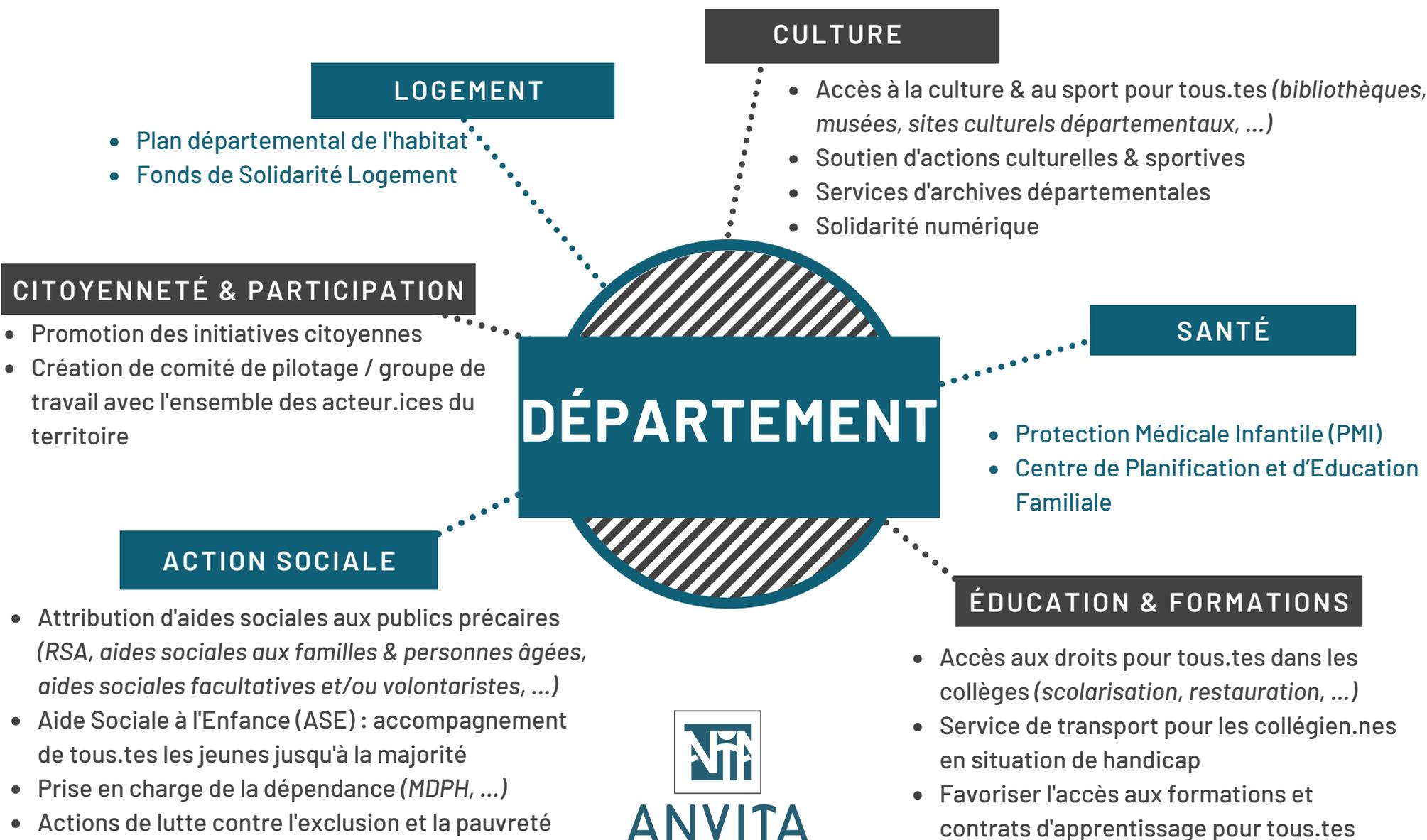
- Services d'intérêt collectif
(assainissements des eaux usées,
service d'incendie de secours, ...)



ANVITA

ASSOCIATION NATIONALE
DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS

#3 - L'échelon départemental



#4 - L'échelon régional

CULTURE & SPORT

- Accès à la culture & au sport pour tous.tes
- Soutien des acteur.ices des secteurs culturels & sportifs
- Promotion de projets d'intégration par le sport

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE & MOBILITÉS

- Aides aux permis de conduire pour les personnes statutaires
- Gratuité des transports scolaires, communs, inter-urbains

EMPLOI

- Aide à l'insertion professionnelle des personnes statutaires
- Actions de lutte contre les exclusions
- Programmes d'apprentissage de la langue sur le lieu de travail

EDUCATION & FORMATION

- Accès aux droits pour tous.tes dans les lycées (*scolarisation, restauration, etc*)
- Accès pour tous.tes aux formations professionnelles et contrats d'apprentissage
- Coordination de la Politique Jeunesse

RÉGION

COOPÉRATION INTERNATIONALE

- Appel à projet
- Dispositif permanent de financement dans les "pays du sud"

APPUI FINANCIER

- Gestion des fonds (*FAMI, fonds de solidarité*)
- Soutien financier aux associations et/ou collectivités

CITOYENNETÉ & PARTICIPATION

- Soutien et promotion des initiatives citoyennes
- Création de comité de pilotage / groupe de travail avec l'ensemble des acteur.ices du territoire
- Conseil de développement participatif (CDP)



ANVITA

ASSOCIATION NATIONALE
DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS